



Accident de voiture non assuré mais pas en tord, quel recours???

Par **damaryl_old**, le **22/10/2007** à **15:26**

bonjour,

je suis actuellement à la recherche d'une assurance car j'ai eu il y a peu de temps un accident de voiture et je suis donc malusé à 1.19.

Ma voiture étant irrécupérable je me suis acheté un nouveau véhicule mais n'ayant toujours pas trouvé d'assurance mon Père a assuré le véhicule à son nom mais l'assurance ne voulait pas que je conduise ce véhicule. Dans un premier est ce normal? Mais dans un second temps le véhicule était assuré jusqu'à samedi 20/10/07 et pour déplacement personnel j'ai conduit ce véhicule samedi et dimanche. Le dimanche en voulant rentré cher moi un scooter à grillé un cédez le passage à un rond point et est venu me percuter j'étais à ma place mais lui 100% en tord (il arrivait sur ma droite et j'étais déjà au milieu du rond point). Ma question est, n'étant pas assuré au moment de l'accident et n'étant pas en tord qu'elles sont les recours pour une telle situation car mon véhicule est endommagé???

Merci